

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00259
Numéro SIREN : 810 825 562
Nom ou dénomination : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002652

LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Z.A. de robert

43140 SAINT DIDIER EN VELAY

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

**Fait à FIRMINY
Le 03/12/2021**



ISONIS
109 RUE VICTOR HUGO

*42700 FIRMINY
04 77 10 17 80*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	2 399 000.00	100 000.00	2 299 000.00	2 389 000.00	90 000.00	3.77		
Créances rattachées à des participations	97 852.94		97 852.94	46 862.19	50 990.75	108.81		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	2 496 852.94	100 000.00	2 396 852.94	2 435 862.19	39 009.25	1.60		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	321 437.70		321 437.70	265 065.08	56 372.62	21.27	
	Autres créances	108 885.42	20 000.00	88 885.42	326 335.47	237 450.05	72.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 352 596.10		1 352 596.10	88 318.21	1 264 277.89	NS		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	1 782 919.22	20 000.00	1 762 919.22	679 718.76	1 083 200.46	159.36		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 279 772.16	120 000.00	4 159 772.16	3 115 580.95	1 044 191.21	33.52		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 97 852.94
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 565 543)	565 543.00		565 543.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 034 050.50		1 034 050.50			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	54 519.31		10 010.00		44 509.31	444.65
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	64 977.96		64 977.96			
	Report à nouveau	376 595.91		376 595.91			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	209 016.78		44 509.31		253 526.09	569.60
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 886 669.90		2 095 686.68		209 016.78	9.97	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	433 185.35		545 947.93		112 762.58	20.65
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	826 474.34		406 897.90		419 576.44	103.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 242.44		22 881.08		21 361.36	93.36
	Dettes fiscales et sociales	83 762.15		43 627.89		40 134.26	91.99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	885 437.98		539.47		884 898.51	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 273 102.26		1 019 894.27		1 253 207.99	122.88
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 159 772.16		3 115 580.95		1 044 191.21	33.52	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 273 102.26

644 113.27

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	2 299 000.00	2 389 000.00	90 000.00	3.77
26100000 Titres broderie du lys	700 000.00	700 000.00		
26110000 Titres holdco	1 564 000.00	1 564 000.00		
26120000 Titres ateliers peyrache	120 000.00	120 000.00		
26130000 Cj trade	5 000.00	5 000.00		
26140000 Titres france manufacture	10 000.00		10 000.00	
29610000 Prov depre tittres participa.	100 000.00		100 000.00	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	97 852.94	46 862.19	50 990.75	108.81
26711000 C/c broderie du lys		46 862.19	46 862.19	100.00
26712000 Creances participations fm	67 937.52		67 937.52	
26713000 C/c holdco	29 915.42		29 915.42	
Total II	2 396 852.94	2 435 862.19	39 009.25	1.60
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	321 437.70	265 065.08	56 372.62	21.27
41100000 Clients	321 437.70	265 065.08	56 372.62	21.27
AUTRES CREANCES	88 885.42	326 335.47	237 450.05	72.76
40100000 Fournisseurs		5 556.36	5 556.36	100.00
42100000 Remuner. nettes a payer		56.01	56.01	100.00
43702000 Malakoff	2 149.78	117.63	2 032.15	NS
44400000 Etat - impôts sur les bénéfice	76 617.00	77 611.00	994.00	1.28
44566000 Tva déductible s/aut.biens et	5 698.64	16 017.00	10 318.36	64.42
44586000 Tva sur factures non parvenues	4 420.00	491.64	3 928.36	799.03
45530000 Compte courant holdco		209 915.42	209 915.42	100.00
46710000 Autres comptes débiteurs/crédi	20 000.00		20 000.00	
46750000 Avance cj trade		16 570.41	16 570.41	100.00
49670000 Prov depre autres comptes deb.	20 000.00		20 000.00	
DISPONIBILITES	1 352 596.10	88 318.21	1 264 277.89	NS
51200000 Caisse d'epargne	8 992.16	52 036.51	43 044.35	82.72
51210000 Societe generale	553 684.14	36 281.70	517 402.44	NS
51220000 Bnp	789 919.80		789 919.80	
Total III	1 762 919.22	679 718.76	1 083 200.46	159.36
TOTAL GENERAL	4 159 772.16	3 115 580.95	1 044 191.21	33.52

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAL	565 543.00		565 543.00			
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	565 543.00		565 543.00			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 034 050.50		1 034 050.50			
10410000 Prime d'emission	1 034 050.50		1 034 050.50			
RESERVE LEGALE	54 519.31		10 010.00		44 509.31	444.65
10611000 Réserve légale proprement dite	54 519.31		10 010.00		44 509.31	444.65
AUTRES RESERVES	64 977.96		64 977.96			
10680000 Autres réserves	64 977.96		64 977.96			
REPORT A NOUVEAU	376 595.91		376 595.91			
11000000 Report a nouveau credit	376 595.91		376 595.91			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	209 016.78		44 509.31		253 526.09	569.60
Total I	1 886 669.90		2 095 686.68		209 016.78	9.97
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	433 185.35		545 947.93		112 762.58	20.65
16400000 Emprunts aupres des etab.cred.	190 601.64		232 408.37		41 806.73	17.99
16410000 Pret cde	242 583.71		313 539.56		70 955.85	22.63
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	826 474.34		406 897.90		419 576.44	103.12
45510000 C/courant broderie du lys	134 137.81				134 137.81	
45550000 Compte courant pluriel atlanti	185 544.05		164 541.90		21 002.15	12.76
45560000 Compte courant apicap	184 347.48		164 745.00		19 602.48	11.90
45570000 Cpte courant les ateliers peyr	322 445.00		77 611.00		244 834.00	315.46
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	44 242.44		22 881.08		21 361.36	93.36
40100000 Fournisseurs	17 722.44		20 481.08		2 758.64	13.47
40810000 Fournisseurs - fact. non parve	26 520.00		2 400.00		24 120.00	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	83 762.15		43 627.89		40 134.26	91.99
43100000 Sécurité sociale	13 937.26		2 432.26		11 505.00	473.02
43735000 Apicil	664.79		612.47		52.32	8.54
44210000 Pas	638.47		829.37		190.90	23.02
44551000 Tva à décaisser	10 326.00		500.00		9 826.00	NS
44558000 Tva a regulariser	13 949.00				13 949.00	
44571000 Tva collectée	43 178.56		38 316.93		4 861.63	12.69
44860000 Etat - autres charges à payer	1 068.07		936.86		131.21	14.01
AUTRES DETTES	885 437.98		539.47		884 898.51	NS
41100000 Clients	62 008.39				62 008.39	
46700300 Cj trade	773 429.59				773 429.59	
46720000 Holding lg			539.47		539.47	100.00
46740000 2wf	50 000.00				50 000.00	
Total IV	2 273 102.26		1 019 894.27		1 253 207.99	122.88
TOTAL GENERAL	4 159 772.16		3 115 580.95		1 044 191.21	33.52

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	389 643.65		389 643.65	243 487.57		146 156.08	60.03
Chiffre d'affaires NET	389 643.65		389 643.65	243 487.57		146 156.08	60.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 419.47	4 628.02		208.55	4.51
Autres produits			210.58	14.18		196.40	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			394 273.70	248 129.77		146 143.93	58.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			285 972.89	163 266.61		122 706.28	75.16
Impôts, taxes et versements assimilés			1 879.07	1 692.22		186.85	11.04
Salaires et traitements			75 075.77	83 831.97		8 756.20	10.44
Charges sociales			28 194.32	32 025.95		3 831.63	11.96
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 000.00			20 000.00	
Dotations aux provisions							
Autres charges			421.39	394.53		26.86	6.81
Total des Charges d'exploitation (II)			411 543.44	281 211.28		130 332.16	46.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 269.74	33 081.51		15 811.77	47.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			106 500.00		106 500.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			106 500.00		106 500.00	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	100 000.00				100 000.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	58 861.69		22 534.18		36 327.51	161.21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	158 861.69		22 534.18		136 327.51	604.98
2. Résultat financier (V-VI)	158 861.69		83 965.82		242 827.51	289.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	176 131.43		50 884.31		227 015.74	446.14
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 885.35		6 375.00		26 510.35	415.85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	32 885.35		6 375.00		26 510.35	415.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32 885.35		6 375.00		26 510.35	415.85
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	394 273.70		354 629.77		39 643.93	11.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	603 290.48		310 120.46		293 170.02	94.53
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	209 016.78		44 509.31		253 526.09	569.60

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	389 643.65		243 487.57		146 156.08	60.03
70600000 Prestation de service	349 982.00		243 487.57		106 494.43	43.74
70880000 Refacturation frais	39 661.65				39 661.65	
Chiffre d'affaires NET	389 643.65		243 487.57		146 156.08	60.03
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	4 419.47		4 628.02		208.55	4.51
79100000 Transfert de charges d'exploit	4 419.47		4 628.02		208.55	4.51
AUTRES PRODUITS	210.58		14.18		196.40	NS
75800000 Produits divers gestion couran	210.58		14.18		196.40	NS
Total des Produits d'exploitation	394 273.70		248 129.77		146 143.93	58.90
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	285 972.89		163 266.61		122 706.28	75.16
60400000 Achats d'études et prestations	124 583.33		106 049.00		18 534.33	17.48
60610000 Fournitures non stockables	332.54				332.54	
60640000 Achats fournitures administrat	1 421.80				1 421.80	
61352000 Locations de matériel de trans	12 856.44		11 956.44		900.00	7.53
61520000 Entretien immobilier			2 622.69		2 622.69	100.00
61552000 Entretien du matériel de trans	360.00				360.00	
61600000 Primes d'assurance	4 414.00		1 326.38		3 087.62	232.79
61810000 Abonnement	2 683.42				2 683.42	
62260000 Honoraires	127 694.00		31 969.00		95 725.00	299.43
62270000 Frais d'actes et contentieux			1 246.08		1 246.08	100.00
62310000 Annonces et insertions	7 000.00				7 000.00	
62510000 Voyages et déplacements	1 451.11		1 973.84		522.73	26.48
62518000 Voyag depl mme gaudic			1 078.00		1 078.00	100.00
62780000 Services bancaires	3 176.25		5 045.18		1 868.93	37.04
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 879.07		1 692.22		186.85	11.04
63330000 Formation continue (organisme)	257.93		458.22		200.29	43.71
63350000 Taxe d'apprentissage (verst li	497.14		1.00		496.14	NS
63511000 Contribut° économique territor	278.00				278.00	
63512000 Taxes foncières			387.00		387.00	100.00
63514000 Taxes sur les véhicules sociét	846.00		846.00			
SALAIRES ET TRAITEMENTS	75 075.77		83 831.97		8 756.20	10.44
64110000 Salaires appointements	73 107.77		83 311.97		10 204.20	12.25
64120000 Congés payés			540.00		540.00	100.00
64140000 Indemnités et avantages divers	1 968.00		1 060.00		908.00	85.66
CHARGES SOCIALES	28 194.32		32 025.95		3 831.63	11.96
64510000 Cotisations à l'urssaf	19 044.24		22 538.46		3 494.22	15.50
64520000 Var ch/cp			220.00		220.00	100.00
64531000 Cotisations retraites (cadres)	7 357.83		7 998.16		640.33	8.01
64535000 Cotisations prevoyance mutuel.	1 792.25		1 709.33		82.92	4.85
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	20 000.00				20 000.00	
68174000 Dap prov creances	20 000.00				20 000.00	
AUTRES CHARGES	421.39		394.53		26.86	6.81
65800000 Charges diverses gestion coura	421.39		394.53		26.86	6.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Total des Charges d'exploitation	411 543.44	281 211.28	130 332.16	46.35
Résultat d'exploitation	17 269.74	33 081.51	15 811.77	47.80
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		106 500.00	106 500.00	100.00
76400000 Dividendes		106 500.00	106 500.00	100.00
Total des Produits financiers		106 500.00	106 500.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	100 000.00		100 000.00	
68662000 Dap prov immo fi	100 000.00		100 000.00	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	58 861.69	22 534.18	36 327.51	161.21
66116000 Intérêts sur emprunts et dette	20 374.51	14 003.66	6 370.85	45.49
66150000 Int des c/c depots créditeurs		8 362.65	8 362.65	100.00
66160000 Intérêts bancaires		167.87	167.87	100.00
66180000 Interets compte-courant	38 487.18		38 487.18	
Total des Charges financières	158 861.69	22 534.18	136 327.51	604.98
Résultat financier	158 861.69	83 965.82	242 827.51	289.20
Résultat courant avant impôts	176 131.43	50 884.31	227 015.74	446.14
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
67120000 Pénalités et amendes	3 818.00		3 818.00	
67180000 Honoraires except rachat stes		6 375.00	6 375.00	100.00
67200000 Charges s/ex antérieurs	29 067.35		29 067.35	
Total des Charges exceptionnelles	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
Résultat exceptionnel	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
Total des produits	394 273.70	354 629.77	39 643.93	11.18
Total des charges	603 290.48	310 120.46	293 170.02	94.53
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	209 016.78	44 509.31	253 526.09	569.60

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	10

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	12
Titres immobilisés	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes	13
---	----

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	14
--------------------------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 159 772.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 389 643.65 Euros et dégagant un déficit de 209 016.78- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 435 862		107 853
TOTAL	2 435 862		107 853
TOTAL GENERAL	2 435 862		107 853

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		46 862	2 496 853	2 496 853
TOTAL		46 862	2 496 853	2 496 853
TOTAL GENERAL		46 862	2 496 853	2 496 853

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		100 000			100 000
Autres provisions pour dépréciation		20 000			20 000
TOTAL		120 000			120 000
TOTAL GENERAL		120 000			120 000
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		20 000			
financières		100 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	97 853	97 853	
Autres créances clients	321 438	321 438	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 150	2 150	
Impôts sur les bénéficiaires	76 617	76 617	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 119	10 119	
Débiteurs divers	20 000	20 000	
TOTAL	528 176	528 176	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	242 584	242 584		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	190 602	190 602		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 242	44 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 602	14 602		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 454	67 454		
Autres impôts taxes et assimilés	1 707	1 707		
Groupe et associés	826 474	826 474		
Autres dettes	885 438	885 438		
TOTAL	2 273 102	2 273 102		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	112 762			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
titres	1.0000	565 543			565 543

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 520
Dettes fiscales et sociales	1 068
Total	27 588

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE	Z.A. de robert
SIRET 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0	43140 SAINT DIDIER EN VELAY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31% <input type="text"/> Bénéfice imposable à 28% <input type="text"/> Déficit <input type="text"/> 89 153
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % <input type="text"/>
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt <input type="checkbox"/>	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. <input type="checkbox"/>	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% <input type="text"/>	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom <input type="text"/> NIF <input type="text"/>
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom <input type="text"/> NIF <input type="text"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ISONIS 109 RUE VICTOR HUGO 42700 FIRMINY Tél: 04 77 10 17 80			
OGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu SAINT DIDIER EN VELAY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné <input type="text"/>		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENTE
		Signature	GAUDIC CORINNE
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>			

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise Z.A. de robert 43140 SAINT DIDIER EN VELAY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	2 399 000	100 000	2 299 000	2 389 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	97 853		97 853	46 862	
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI					
	TOTAL (II)	BJ	2 496 853	BK	100 000	2 396 853	2 435 862	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens			BN	BO				
En cours de production de services			BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR	BS				
Marchandises			BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	BW				
CREANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	321 438		321 438	265 065
		Autres créances (3)	BZ	CA	108 885	20 000	88 885	326 335
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 352 596		1 352 596	88 318	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	1 782 919	CK	20 000	1 762 919	679 719	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 279 772	1A	120 000	4 159 772	3 115 581	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	97 853	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :					

* Dans les indications concernant cette rubrique sont données dans la rubrique n° 2022
 Dossier N° 300380 en Euros. Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable ISONIS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.65...5.43.....)	DA	565 543	565 543	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 034 051	1 034 051	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	54 519	10 010	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	64 978	64 978	
	Report à nouveau	DH	376 596	376 596	
	R SULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(209 017)	44 509	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	1 886 670	2 095 687		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	433 185	545 948	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	826 474	406 898	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 242	22 881	
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 762	43 628	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	885 438	539	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 273 102	1 019 894		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 159 772	3 115 581		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 273 102	644 113		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	389 644	FH		FI	389 644	243 488	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	389 644	FK		FL	389 644	243 488		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 419	4 628		
	Autres produits (1) (11)					FQ	211	14		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	394 274	248 130	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	285 973	163 267		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 879	1 692		
	Salaires et traitements*					FY	75 076	83 832		
	Charges sociales (10)					FZ	28 194	32 026		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA			
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	20 000		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	421	395	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	411 543	281 211		
1 - R SULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(17 270)	(33 082)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		106 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP		106 500		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	100 000			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	58 862	22 534		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	158 862	22 534		
2 - R SULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(158 862)	83 966		
- R SULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	(176 131)	50 884		

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	32 885	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	32 885
- R SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(32 885)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	394 274	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	603 290	
5 - B N FICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(209 017)	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 419	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	3 818	
CHARGES INTERETS CAPITALISES			29 067	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	2 435 862	8V	107 853
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU			
TOTAL IV			LQ	2 435 862	LR	107 853		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 435 862	OH	107 853		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
				1		2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM	
		Matériel de transport			IV		MP	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		
Avances et acomptes			NC		ND			
TOTAL III			IY		NG			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OJ		
	Autres participations			IO	46 862	OY	2 496 853	
	Autres titres immobilisés			II		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2F		
	TOTAL IV			I3	46 862	NK	2 496 853	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	46 862	OL	2 496 853		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
	TOTAL III		QU	QV	QW	QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	ØP	ØQ	ØR			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS D ROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM				
TOTAL IV											
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES R PARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL G N RAL (I II III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	20 000	UF	
	- financières	UG	100 000	UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

CADRE A		TAT DES CR ANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	97 853	UM	97 853	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	321 438		321 438					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 150		2 150					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	76 617		76 617				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 119		10 119				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	20 000		20 000					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	528 176	VU	528 176	VV				
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		TAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	242 584		242 584					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	190 602		190 602					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	44 242		44 242						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 602		14 602						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	67 454		67 454					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 707		1 707						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	826 474		826 474						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	885 438		885 438						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 273 102	VZ	2 273 102						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	112 762	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for company name (LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE), exercise year (2020), and various fiscal categories (IR INTEGRATIONS, D DUCTIONS, R SULTAT FISCAL) with sub-rows for different types of income and deductions.

Désignation de l'entreprise : <u>LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	429 123	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	429 123	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	429 123	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	376 596	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	44 509						
							- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	44 509		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	421 105		Report à nouveau	ZG	376 596							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	421 105		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	124 583		106 049						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	12 856		11 956						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	127 694		33 215						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	20 839		12 046						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	285 973		163 267						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	278								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 601		1 692						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 879		1 692						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	77 644		50 107						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	47 460		37 586						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	73 108								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG												
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(89 153)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(185 842)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE Néant *

A - D TERMINATION DE LA VALEUR R SIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHENéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECT A L'ENREGISTREMENT DE LA R SERVE SP CIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II R SERVE SP CIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art -1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

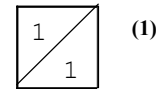
16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	1	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	389 644	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	389 644	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	211	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	4 419	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	4 630	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	273 116	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	421	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	273 538	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	120 736
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	120 736	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	389 644	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY	1			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	6 174 889	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

ADRESSE (voie) Z.A. de robert

CODE POSTAL 43140 VILLE SAINT DIDIER EN VELAY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	445 443
---	----	---	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	120 100
---	----	---	--	----	---------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination LG HOLDINGN° SIREN (si société établie en France) % de détention 26.52 Nb de parts ou actions 150 000Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination FIP PLURIEL ATLANTIQUEN° SIREN (si société établie en France) % de détention 26.12 Nb de parts ou actions 147 722Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination FIP PME INDEXN° SIREN (si société établie en France) % de détention 14.15 Nb de parts ou actions 80 001Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Mme Nom patronymique ROUSSELIN Prénom(s) CORINNE

Nom marital GAUDIC % de détention 14.16 Nb de parts ou actions 80 060

Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [] *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 0]

N° SIRET [8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE]

ADRESSE (voie) [Z.A. de robert]

CODE POSTAL [43140] VILLE [SAINT DIDIER EN VELAY]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [P5] [5]

Forme juridique [SASU] Dénomination [FRANCE MANUFACTURE]

N° SIREN (si société établie en France) [8 8 2 5 5 4 3 3 0] % de détention [100.00]

Adresse : N° [41] Voie [RUE DE WATTIGNIES]

Code postal [75012] Commune [PARIS] Pays [France]

Forme juridique [SAS] Dénomination [HOLDCO 2W]

N° SIREN (si société établie en France) [4 8 7 5 8 4 4 9 2] % de détention [100.00]

Adresse : N° [41] Voie [RUE DE WATTIGNIES]

Code postal [75012] Commune [PARIS] Pays []

Forme juridique [SAS] Dénomination [BRODERIE DU LYS]

N° SIREN (si société établie en France) [3 9 8 3 6 8 4 5 6] % de détention [100.00]

Adresse : N° [366] Voie [T RUE DE VAUGIRARD]

Code postal [75015] Commune [PARIS] Pays []

Forme juridique [SAS] Dénomination [LES ATELIERS PEYRACHE]

N° SIREN (si société établie en France) [8 1 4 8 5 6 6 3 9] % de détention [100.00]

Adresse : N° [] Voie [Z.A. de robert]

Code postal [43140] Commune [ST DIDIER EN VELAY] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

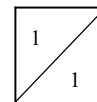
Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET 81082556200020

Adresse du service des impôts des entreprises ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

où est déposée la déclaration de résultats :

43202 YSSINGEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012020

Clos le : 31122020

Néant *

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
LES ATELIERS PEYRACHE	CIR	76 617			
TOTAL		76 617			

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
LES ATELIERS PEYRACHE			
TOTAL			

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		PHO		CSV	
CIC		AUD		VEL	
COR		ART		REB	
CIR	76 617	CJV		BLC	
MEC		CPE		AUT	
FOR		CCI			
RAC		PTR			
FAM		RTA			
CIN		COL			
BIO		CIO			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
 la déclaration de résultats : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65
 43202 YSSINGEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012020
 clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	20 093
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	20 093
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	185 842
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	205 935

II - LEMENTS ASSUJETTIS AU R GIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
		N-2		(2) (3)		
	N-3			(2) (3)		
		N-4		(2) (3)		
	N-5			(2) (3)		
		N-6		(2) (3)		
	N-7			(2) (3)		
		N-8		(2) (3)		
	N-9			(2) (3)		
		N-10		(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegrid Quadra

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65
43202 YSSINGEAUX CEDEX

SIRET Société intégrée 81082556200020

Exercice ouvert le : 01012020 Clos le : 31122020

Néant *

A - R SULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				89 153
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	89 153
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	89 153

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (S - A8) ou moins-values (A8- S) taux de 1 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 1

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3
---	----

(1) réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 3 du CGI

(3) Le taux de 1 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

43202 YSSINGEAUX CEDEX

SIRET Société intégrée 81082556200020

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

A - R SULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRA

N° SIRET : 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultat : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

Exercice ouvert le : 01012020 43202 YSSINGEAUX CEDEX
clos le : 31122020

Néant *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	6 174 889
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	185 842
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	185 842

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

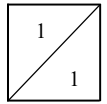
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
 POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
 1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET : 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
 la déclaration de résultats : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

Exercice ouvert le : 43202 YSSINGEAUX CEDEX
 clos le : 31122020

01012020

31122020

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
LES ATELIERS PEYRACHE					
SAS BRODERIE DU LYS					
SAS HOLDCO 2W					
SARL COMPAGNIE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION					
TOTAL					

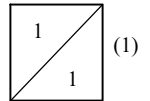
Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
 Dans ce cas il convient de :
 - numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET : 81082556200020

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

43202 YSSINGEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012020 Clos le : 31122020

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE 81082556200020		89 153				
LES ATELIERS PEYRACHE 81485663900020		289 882				
BRODERIE DU LYS 39836845600024		41 051				
HOLDCO 2W 48758449200010		14 483				
CED 39470819200023		5 138				
2WF 35235158900044	253 865					
SOUS - TOTAL	BE 253 865	BF 439 707				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 185 842				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉS ENTRE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE
SIREN de la société mère :	8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	ALLEE BLAISE PASCAL BP 65 43202 YSSINGEAUX CEDEX
Exercice ouvert le :	0 1 0 1 2 0 2 0
	clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉS OU DÉDUITS

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1 ^{er} janvier 201	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 1 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 1 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au OI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

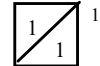
³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 de l'annexe III du CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :										LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE																									
SIREN de la société mère :										8	1	0	8	2	5	5	6	2																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																																			
SIREN de la société intégrée :																																			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										ALLEE BLAISE PASCAL BP 65 43202 YSSINGEAUX CEDEX																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	Clos le :										3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET de la société mère : 81082556200020

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	398368456	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	BRODERIE DU LYS					
Adresse	365T RUE VAUGIRARD 75015 PARIS CEDEX 15					
Siren	814856639	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	LES ATELIERS PEYRACHE					
Adresse	ZA DE ROBERT 43140 ST DIDIER EN VELAY					
Siren	487584492	Adresse		OUI	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	HOLDCO 2W					
Adresse	41 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS					
Siren		Adresse		NON		
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren	352351589	Adresse		OUI		100.00
Forme Juridique	SASU					
Dénomination	2 WF					
Adresse	41 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS					
Siren	394708192	Adresse		OUI		100.00
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	COMPAGNIE EUROPEENNE DE DISTR					
Adresse	82 rue gambetta 69007 LYON					

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET de la société mère : 81082556200020

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET de la société mère : 81082556200020

Exercice ouvert le : 01/01/2020

et clos le : 31/12/2020

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	394708192	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	CED					
Adresse	82 RUE GAMBETTA 69007 LYON					
Siren	882554330	Adresse		OUI	100.00	
Forme Juridique	SASU					
Dénomination	FRANCE MANUFACTURE					
Adresse	41 RUE WATTIGNIES 75012 PARIS					
Siren	814856639	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	LES ATELIERS PEYRACHE					
Adresse	Z.A. de robert 43140 ST DIDIER EN VELAY					
Siren	398368456	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	BRODERIE DU LYS					
Adresse	366 T RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS					
Siren	487584492	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	HOLDCO 2W					
Adresse	41 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS					
Siren		Adresse		NON		
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N° SIRET : 81082556200020

Néant *

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)**I - R INT GRATIONS**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)

Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI

Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part
de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD**II - D UCTIONS**

TOTAL I

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)

Plus-values
nettes
à long terme

• imposées au taux de 19 %

• imposées au taux de 15 %

• imposées au taux de 0 %

• imputées sur les moins-values nettes à long terme

• imputées sur les déficits antérieurs

• autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)**III - R SULTAT FISCAL**

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits
reportables

Bénéfice (I-II)

Déficit (II-I)

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I
du tableau n° 2058 B bis)*

Résultat fiscal

Bénéfice

Déficit

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

43202 YSSINGEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice) M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - L MENTS ASSUJETTIS AU R GIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 2019 I-a-sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a-sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : ALLEE BLAISE PASCAL BP 65
43202 YSSINGEAUX CEDEX

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 81082556200020

Exercice ouvert le : 01012020 Clos le : 31122020

Néant *

A - R SULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	89 153
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	89 153
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	89 153

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (S - A8) ou moins-values (A8- S) taux de 1 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 1

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3
---	----

(1) réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 3 du CGI

(3) Le taux de 1 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

ALLEE BLAISE PASCAL BP 65

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

43202 YSSINGEAUX CEDEX

SIRET Société intégrée 81082556200020

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

A - R SULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

N°SIRET : 8 1 0 8 2 5 5 6 2 0 0 0 2 0

Exercice ouvert le : 01/01/2020 clos le : 31/12/2020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art 22 I du CGI)	1 (1)	15	0
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art 22 I du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10
Réévaluations libres	11
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

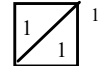
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :																			
SIREN de la société mère :																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE									
SIREN de la société intégrée :										8 1 0 8 2 5 5 6 2									
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										ALLEE BLAISE PASCAL BP 65 43202 YSSINGEAUX CEDEX									
Exercice ouvert le : 0 1 0 1 2 0 2 0										Clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0									
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO				
TOTAL										MP					MQ				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Société par actions simplifiée au capital de 565 543 euros

Siège social : Zone Artisanale Robert – 43140 Saint-Didier-en-Velay

810 825 562 RCS Le Puy en Velay

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 16 décembre,
A 11 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** »), au sein des locaux de la société Broderie du Lys, situés au 24, rue Denis Papin – 94 200 Ivry-sur-Seine, sur convocation de la présidente de la Société faite par email adressé le 8 décembre 2021 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- M. Ludovic GAUDIC, représenté par Mme Corinne GAUDIC en vertu d'un pouvoir en date du 13 décembre 2021,
- Mme Corinne GAUDIC,
- LG Holding, représentée par Mme Corinne GAUDIC en vertu d'un pouvoir en date du 13 décembre 2021,
- FIP PME Index, représentée par APICAP, elle-même représentée par M. Philippe PRONOST,
- FREMALPI, représentée par APICAP, elle-même représentée par M. Philippe PRONOST,
- FIP PLURIEL ATLANTIQUE N°2, représentée par APICAP, elle-même représentée par M. Philippe PRONOST, et
- FIP GRAND ANGLE 2, représentée par APICAP, elle-même représentée par M. Philippe PRONOST.

L'Assemblée est présidée par Mme Corinne GAUDIC, en sa qualité de présidente de la Société, conformément à l'article 18.7.1 des statuts de la Société (la « **Présidente de Séance** »).

M. Robert BENJAMIN, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

La société PWT, représentée par M. Cyril PETITJEAN, Directeur Général de la Société, est également présent.

Madame Paola ALEMANNNO, chargée d'affaires chez APICAP, est également présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 467 063 actions (soit 270 100 actions ordinaires et 196 963 actions de préférence P1) sur les 467 063 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de Séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le rapport général du commissaire aux comptes, et
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Point sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Constatation de l'expiration du mandat des Commissaires aux comptes et nomination de nouveaux Commissaires aux comptes en remplacement ; et
- Pouvoir pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis des rapports de M. Robert BENJAMIN, Commissaire aux comptes.

Puis la Présidente de Séance déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux comptes y afférents, approuve ces rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RÉOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice

Consécutivement à l'adoption de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux comptes y afférents, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 209 016,78 €, qu'elle décide d'imputer en totalité sur le compte « report à nouveau » créditeur qui est ainsi ramené à 167 579,13 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices et approuve les dépenses non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à la somme de 16 046 € pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RÉOLUTION : Point sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport et prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RÉOLUTION : Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes en remplacement

L'Assemblée, après avoir pris acte du fait que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, en remplacement, conformément à l'article 20 des statuts de la Société et pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

- **M. Stéphane FAUGER**, domicilié 35 boulevard Richard Wallace – 92800 PUTEAUX, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et
- **ACDC EXPERTISE**, domiciliée 28 bis rue Jean Moulin – 93170 COUBRON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

lesquels ont accepté par avance lesdites fonctions, chacun d'eux précisant dans leur lettre d'acceptation des mandats qu'ils n'étaient dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévue par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

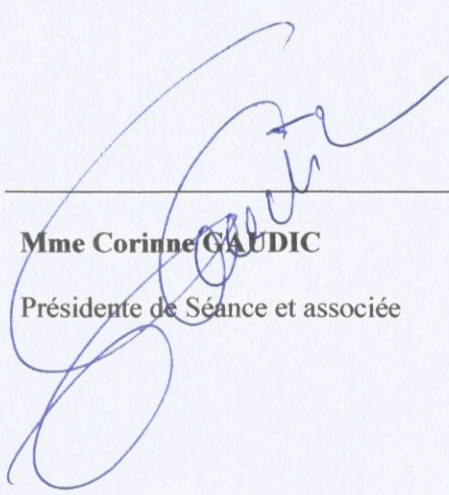
CINQUIEME RÉOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de Séance, également associée, conformément à l'article 18.7.1 des statuts de la Société.



Mme Corinne GAUDIC
Présidente de Séance et associée

ROBERT BENJAMIN

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

26, rue Vineuse
75116 PARIS

LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE

Société par Actions Simplifiée au capital de 565 543 €

ZONE ARTISANALE ROBERT
43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

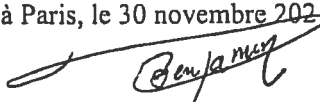
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 novembre 2021


Robert BENJAMIN
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 399 000.00	100 000.00	2 299 000.00	2 389 000.00	90 000.00	3.77	
Créances rattachées à des participations	97 852.94		97 852.94	46 862.19	50 990.75	108.81	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	2 496 852.94	100 000.00	2 396 852.94	2 435 862.19	39 009.25	1.60	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	321 437.70		321 437.70	265 065.08	56 372.62	21.27
	Autres créances	108 885.42	20 000.00	88 885.42	326 335.47	237 450.05	72.76
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 352 596.10		1 352 596.10	88 318.21	1 264 277.89	NS	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	1 782 919.22	20 000.00	1 762 919.22	679 718.76	1 083 200.46	159.36	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 279 772.16	120 000.00	4 159 772.16	3 115 580.95	1 044 191.21	33.52	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

97 852.94

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 565 543)	565 543.00		565 543.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 034 050.50		1 034 050.50			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	54 519.31		10 010.00		44 509.31	444.65
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	64 977.96		64 977.96			
	Report à nouveau	376 595.91		376 595.91			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	209 016.78		44 509.31		253 526.09	569.60
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 886 669.90		2 095 686.68		209 016.78	9.97	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	433 185.35		545 947.93		112 762.58	20.65
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	826 474.34		406 897.90		419 576.44	103.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 242.44		22 881.08		21 361.36	93.36
	Dettes fiscales et sociales	83 762.15		43 627.89		40 134.26	91.99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	885 437.98		539.47		884 898.51	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 273 102.26		1 019 894.27		1 253 207.99	122.88
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 159 772.16		3 115 580.95		1 044 191.21	33.52	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 273 102.26 644 113.27

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	389 643.65		389 643.65	243 487.57		146 156.08	60.03
Chiffre d'affaires NET	389 643.65		389 643.65	243 487.57		146 156.08	60.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 419.47	4 628.02		208.55	4.51
Autres produits			210.58	14.18		196.40	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			394 273.70	248 129.77		146 143.93	58.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			285 972.89	163 266.61		122 706.28	75.16
Impôts, taxes et versements assimilés			1 879.07	1 692.22		186.85	11.04
Salaires et traitements			75 075.77	83 831.97		8 756.20	10.44
Charges sociales			28 194.32	32 025.95		3 831.63	11.96
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 000.00			20 000.00	
Dotations aux provisions							
Autres charges			421.39	394.53		26.86	6.81
Total des Charges d'exploitation (II)			411 543.44	281 211.28		130 332.16	46.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 269.74	33 081.51		15 811.77	47.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		106 500.00	106 500.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		106 500.00	106 500.00	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	100 000.00		100 000.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	58 861.69	22 534.18	36 327.51	161.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	158 861.69	22 534.18	136 327.51	604.98
2. Résultat financier (V-VI)	158 861.69	83 965.82	242 827.51	289.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	176 131.43	50 884.31	227 015.74	446.14
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32 885.35	6 375.00	26 510.35	415.85
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	394 273.70	354 629.77	39 643.93	11.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	603 290.48	310 120.46	293 170.02	94.53
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	209 016.78	44 509.31	253 526.09	569.60

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 159 772.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 389 643.65 Euros et dégageant un déficit de 209 016.78- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 435 862		107 853
TOTAL	2 435 862		107 853
TOTAL GENERAL	2 435 862		107 853

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		46 862	2 496 853	2 496 853
TOTAL		46 862	2 496 853	2 496 853
TOTAL GENERAL		46 862	2 496 853	2 496 853

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		100 000			100 000
Autres provisions pour dépréciation		20 000			20 000
TOTAL		120 000			120 000
TOTAL GENERAL		120 000			120 000
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		20 000 100 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	97 853	97 853	
Autres créances clients	321 438	321 438	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 150	2 150	
Impôts sur les bénéfices	76 617	76 617	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 119	10 119	
Débiteurs divers	20 000	20 000	
TOTAL	528 176	528 176	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	242 584	242 584		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	190 602	190 602		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 242	44 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 602	14 602		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 454	67 454		
Autres impôts taxes et assimilés	1 707	1 707		
Groupe et associés	826 474	826 474		
Autres dettes	885 438	885 438		
TOTAL	2 273 102	2 273 102		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	112 762			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
titres	1.0000	565 543			565 543

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 520
Dettes fiscales et sociales	1 068
Total	27 588

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

